

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit mars, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil à la mairie de Saint Martin d'Auxigny sous la présidence de Mme NOUBLANCHE Chrystelle, Présidente

Date de convocation : 17 mars 2023

Présents : Mmes LAUGERAT Yolaine - BARON Valentine - VERDIER Marie-Christine - LEBOEUF Christine - VALLENET Emeline - PETITJEAN Florence - NOUBLANCHE Chrystelle
Mrs AUBRY Didier - DUBOIS Philippe - PERDU Christian

Excusé(s) avant donné procuration : Mme DE BENGY Germaine à Mme LAUGERAT Yolaine - Mme BIGRAT Emilie à Mme PETITJEAN Florence - Mme BERNIER Laëtitia à M. PERDU Christian

Absents : Mmes TITRANT Gwendoline - HENG Céline - MOUTAT Isabelle

Secrétaire de séance : Mme BARON Valentine

Objet : AFFECTATION RESULTAT BUDGET DU SYNDICAT

Remplace la délibération 2023-04 du 28 mars 2023 suite à une erreur matérielle.

Après avoir adopté le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement de l'exercice 2022 :

Dépenses 2022	18 629.00 €
Recettes 2022	19 744.22 €
Soit un déficit d'exercice de	- 1 115.22 €
Excédent antérieur reporté	15 729.68 €
Excédent global de clôture	14 614.46 €

Investissement de l'exercice 2022 :

Dépenses 2022	0.00 €
Recettes 2022	0.00 €
Soit un résultat de l'exercice	0.00 €
Excédent antérieur reporté	857.87 €
Excédent global de clôture	857.87 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical, conformément à l'instruction M14, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2023 de la façon suivante :

857.87 €	au compte 001 R
0,00 €	au compte 1068 R
14 614.46 €	au compte 002 R

Fait et délibéré au jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Chrystelle NOUBLANCHE

Le Secrétaire de séance,
Valentine BARON



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le :

Diffusion sur le site internet du syndicat le : **14 AVR. 2023**